

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 MARS 2016

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Annabelle DUPRET (procuration à Séverine GERVY), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Jean-Paul HENOCQ

Le maire annonce la démission de Marie-Françoise DESCAMPS qui pour des raisons personnelles a dû quitter Montmeyran. Il la remercie au nom du conseil pour sa participation.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 février 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Convention avec les communes de La Baume Cornillane et Ourches

Le maire explique qu'en 2000, les communes de La Baume Cornillane, Ourches et Montmeyran ont signé une convention visant à régir la scolarisation des enfants balmois et ourchois à l'école maternelle de Montmeyran. Au regard de son ancienneté et d'éléments qui ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui, il conviendrait d'autoriser le maire à signer une nouvelle convention avec les communes en question.

Le maire ajoute que les communes de La Baume Cornillane et Ourches font des efforts importants pour conserver leurs deux classes et qu'elles ont embauché une ATSEM.

Aux termes de cette convention, l'école de Montmeyran accueillerait les enfants scolarisés en classe de toute petite section et petite section. Les communes de La Baume Cornillane et Ourches participeraient à hauteur de 75 % des charges de fonctionnement induites par enfant. Elodie GRASSOT demande comment a été établi ce pourcentage. Le maire répond qu'il correspond au tarif fixé jusqu'à présent par délibération.

Le maire précise que le projet de convention a été transmis à l'inspection de circonscription. Séverine GERVY souhaite connaître la position de l'inspecteur. Le maire indique que la commune n'a reçu aucune remarque sur le projet soumis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

3. Convention SDED

Alain TERRAIL expose qu'en vue du renforcement du réseau basse tension du chemin de Ranchi, le Syndicat départemental d'énergie de la Drôme souhaite passer une convention pour une servitude de passage sur la parcelle AT 510 appartenant au domaine privé de la commune.

Il conviendrait d'autoriser le maire à signer ladite convention et tous actes afférents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Le maire ajoute que les travaux d'assainissement débuteront semaine 6 (mise en séparatif). A la suite, la commune réalisera le mur de soutènement le long du parc. Il y aura également un

enfouissement des réseaux secs. Les propriétaires ont tous été contactés et ont signé des conventions avec les gestionnaires de réseaux.

Une réunion a été organisée en présence de représentants du SDED, des services assainissement et éclairage public de l'Agglo, d'Alain TERRAIL, du maire et des riverains. Suite aux remarques de ces derniers, le projet a été légèrement modifié.

Il faudra compter environ trois mois de travaux. Ensuite, la commune procèdera à la remise en état de la chaussée et à la création d'un trottoir. Ces travaux dégageront un mètre supplémentaire de largeur mais la chaussée ne sera pas élargie pour éviter l'augmentation de la vitesse.

4. Convention SDED

Alain TERRAIL explique qu'afin de permettre le raccordement au réseau basse tension d'une construction nouvelle située chemin de la Motte, le Syndicat départemental d'énergie de la Drôme souhaite passer une convention pour une servitude de passage sur la parcelle AT 848 appartenant au domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

5. Compte de gestion

Le maire indique que le trésorier municipal a transmis son compte de gestion pour l'exercice 2015. Le compte présenté par Monsieur le Receveur municipal étant conforme au compte administratif 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015.

6. Indemnité au trésorier

Le maire rappelle que les receveurs sont autorisés à apporter aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. En contrepartie de ses prestations, une indemnité annuelle peut être allouée sur la base d'un barème portant sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices connus.

Cette indemnité est allouée au receveur municipal à titre personnel pour la durée du mandat municipal. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement en cas de changement de receveur. Suite à la fermeture de la trésorerie de Montmeyran et au changement de receveur municipal, il conviendrait d'accorder cette indemnité à Bernard CUIILLERIER, le nouveau receveur.

Laurent TERRAIL souhaite savoir si le nouveau trésorier gère à présent plus de communes afin de s'assurer qu'il sera disponible pour la commune de Montmeyran. Le maire explique qu'il y a effectivement plus de communes mais moins de syndicats gérés par la nouvelle trésorerie.

André KEMPF insiste sur le fait que cette indemnité est facultative.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité moins deux abstentions (Séverine GERVY et André KEMPF) l'indemnité au trésorier.

Le maire précise que suite à la fusion des deux trésoreries, il a été perdu l'équivalent de deux emplois.

7. Acquisition d'un terrain

Le maire rappelle qu'il existe plusieurs emplacements réservés sur le territoire de la commune dont :

- l'ER-C5 qui concernait le cheminement piétonnier le long du chemin de la Motte dont la parcelle a été acquise l'an dernier
- l'ER-C7 concernait le parking du champ de foire
- l'ER-C6 qui concerne l'extension du cimetière dont une partie (parcelle AT 851) a été acquise l'an dernier.

Les propriétaires de la parcelle AT 48 ont fait connaître leur souhait de la vendre. Cette parcelle, située en zone UC et donc constructible, est grevée par l'emplacement réservé ER-C6 en vue de l'extension du cimetière. Des contacts ont été établis avec eux et ils sont prêts à céder à l'amiable ce terrain de 1895 m² à la commune pour la somme de 55 000 euros.

Les cimetières privés situés sur les parcelles AT 45 et 47, voisines, sortent sur la parcelle AT48.

Eveline DAVIN demande des précisions sur la parcelle AT 851. Le maire explique qu'elle est communale. C'est sur cette parcelle qu'a été installé le nouvel espace cinéraire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à procéder à cet achat et à effectuer tous actes afférents.

8. Subventions

Le maire explique que malgré le contexte de baisse des dotations, le souhait de la municipalité est, contrairement à d'autres communes, de ne pas baisser les subventions aux associations et de les maintenir globalement au même niveau sur la durée du mandat.

Pierre LOUETTE présente les demandes des associations et les propositions de la commission en apportant certaines précisions :

- association des boules : c'est la dernière année de remboursement du prêt. Le maire rappelle en effet que c'est l'association qui, bénéficiant de taux plus avantageux, avait contracté un emprunt pour l'éclairage des terrains
- cantine : le calcul se fait sur la base du nombre de repas servis
- Traversée de la Drôme à vélo : le Département ne subventionnera plus la TDV à compter de 2017
- Foyer socio-éducatif : aucun dossier de demande n'a été déposé
- le maire explique que la subvention jusque-là versée à l'école maternelle sera intégrée dans la dotation qui lui est allouée chaque année.

Carole de JOUX souhaite connaître les raisons de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Chorale des tournesols. Pierre LOUETTE précise qu'au départ la commission avait décidé d'attribuer 700 euros mais qu'il a été jugé préférable d'accorder la subvention de 500 euros ainsi que cette subvention exceptionnelle de 200 euros pour participer au paiement d'un pianiste accompagnateur lors d'un concert.

Elodie GRASSOT demande ce que l'USM fait avec les 10 000 euros de subvention. Plusieurs conseillers s'interrogent également sur la somme particulièrement élevée qui lui est attribuée. Pierre LOUETTE explique que c'est notamment dû au nombre important d'éducateurs bénévoles. Carole de JOUX s'étonne que la commune paie pour des bénévoles. Le maire indique qu'il y a plusieurs années la municipalité a essayé de mettre en place des critères pour attribuer objectivement les subventions et que l'accent a alors été mis sur l'éducation.

Isabelle VATANT indique qu'il faut aider toutes les associations mais alerte sur le fait que l'on renouvelle régulièrement d'année en année des sommes sur la base d'un calcul ancien que les

nouveaux élus ne maîtrisent pas. Le maire estime qu'au fur et à mesure on a pu observer les limites de ces critères. Cela a été particulièrement vrai avec le critère qui pénalisait les associations ayant des fonds de réserve importants. Un travail sur les critères doit donc être relancé. Isabelle VATANT propose la création d'un groupe de travail sur ces critères. Le maire s'y associe.

Jean-Paul HENOCQ explique qu'il existe pour l'essentiel deux types d'association :

- les clubs sportifs qui demandent de grosses subventions de fonctionnement, pour lesquels il est difficile d'identifier des projets spécifiques et donc de cibler ce que finance la subvention
- les autres associations qui demandent des subventions pour des projets très précis.

S'il faut aider toutes les associations, il faut rester vigilant afin que les deuxièmes ne soient pas pénalisées au bénéfice des premiers.

Ce point de vue est partagé par Claire LOROUE qui estime que les associations devraient justifier par la production de factures de l'utilisation des subventions versées. Le maire considère qu'il sera toujours possible à une association importante de fournir des factures sans que pour autant cela améliore le contrôle de la commune sur ses financements. Elodie GRASSOT estime qu'il faudrait tout de même être plus exigeant.

Laurent TERRAIL insiste sur le travail que fournissent les bénévoles.

Olivier ROCHAS demande des précisions sur les demandes de subvention de l'Amicale laïque et de l'Association des parents de l'école libre. Claire LOROUE et André KEMPF expliquent qu'elles ont fondé leur demande sur des projets notamment artistiques. Laurent TERRAIL demande pour quelle raison l'APEL n'a pas obtenu la totalité de ce qu'elle demandait. Le maire explique que le calcul a été fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés.

Il est procédé à un vote global. Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (Claire LOROUE), le conseil municipal octroie les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2016	
	demandée	proposée
Comité de jumelage	1625	1625
Chorale des Tournesols	1000	500
Chorale des Tournesols subvention exceptionnelle		200
Découvrir avec vous	1500	1500
Amicale boule	4666	4666

Tennis	2600	2600
USM	6500	6000
	4000	4000
Comité d'entente anciens combattants	150	150
MJC	4000	3000
Sub excep 50 ans		
APPL	500	500
P.O.U.L.P.	600	600
Comité d'entraide du personnel communal	2000	2000
RCM	6000	3900
		2100
UCMV	750	750
	5000	2750
	1000	1000
DRÔME CLASSIC	1000	1000
Cantine	8610	8610
Ecole maternelle		
T.D.V.	1000	1000
Club des chênes	450	200
Essentiels	500	500
Auto loisir	150	150
Amicale laïque	2000	2000
A.p.e.l Ste Marie	1500	1000

Prévention routière	120	120
Collège sportive ass	250	250
Collège foyer socio-éducatif		
Comité des fêtes de Beaumont	250	250
	57721	52921

9. Débat d'orientation budgétaire

Cf. le diaporama projeté en séance et annexé au présent.

10. Compte-rendu

Olivier ROCHAS explique que le 17 février s'est tenu un conseil syndical du SIESV durant lequel les comptes administratif et de gestion ont été adoptés. Du compte administratif, il ressort un excédent de fonctionnement de 906 355 euros et un déficit d'investissement de 67 509 euros. Il a été décidé d'affecter le résultat 2015 sur le budget 2016 comme suit :

- ✓ 595 000 euros en investissement
- ✓ 311 355 euros en fonctionnement

Il indique par ailleurs que le réservoir de Montoisson sera mis en activité dans le courant du mois de mars.

Carole de JOUX explique que la commission culture s'est réunie le 11 février. Elle a acté le principe d'une journée culture chaque 1^{er} dimanche de juin. Cette année, le titre choisi est Culture en balade autour de deux thématiques : les peintres et l'écriture.

11. Questions diverses

Le maire précise que la cérémonie du 19 mars se tiendra à 18h00.

La Chorale Studium de Saint-Petersbourg donnera un concert le 14 mars en l'église de Montmeyran à 20h30.

Séverine GERVY indique que le Festival d'un jour pour les écoles de Montmeyran, Ourches et La Baume Cornillane aura lieu le 14 mars et qu'une projection aura lieu pour tout public le mardi 15 mars.

Le 20 mars après-midi, l'atelier théâtre de la MJC fera une représentation à compter de 15h30.

Elodie GRASSOT indique que le 22 mars se tiendra une réunion de travail avec le CAUE sur les Vanets.

La séance est levée à 23h05.